

Date de dépôt : 4 août 2020

Rapport

de la commission des droits politiques et du règlement du Grand Conseil chargée d'étudier la proposition de motion de M^{mes} et MM. François Baertschi, Florian Gander, Sandro Pistis, Daniel Sormanni, Thierry Cerutti, Danièle Magnin, André Python, Patrick Dimier, Francisco Valentin, Françoise Sapin : Le scandale de la Feuille d'avis officielle numérique : revenons à la formule papier temporairement !

Rapport de M. Jean Romain

Mesdames et
Messieurs les députés,

A trois reprises, sous la présidence de MM. Conne, puis Vanek, la commission des droits politiques et du règlement du Grand Conseil s'est penchée sur la M 2556 « Le scandale de la Feuille d'avis officielle numérique : revenons à la formule papier temporairement ! ». En date du 27 novembre 2019, elle a auditionné le premier motionnaire. Le 11 décembre 2019, elle a entendu M. Julien Grosclaude, vice-chancelier ; M^{me} Florence Noël, cheffe de service, CHA ; M. Eric Favre, directeur général de l'OCSIN, et M^{me} Sophie Pfaender, cheffe de projet de l'OCSIN, DI. Enfin, elle a débattu et voté le 24 juin 2020 et a abouti à un net refus d'entrée en matière.

M. Fabien Mangilli, directeur, DAJ, a suivi les débats.

M. Jean-Luc Constant a supervisé les débats en tant que secrétaire scientifique, et les procès-verbaux ont été tenus par M. Nicolas Gasbarro. Qu'ils en soient remerciés.

Audition (27.11.2019) de M. François Baertschi, premier signataire

M. Baertschi indique avoir rencontré, dans un premier temps, un représentant d'une association de sauvegarde du patrimoine, qui se plaignait de la version numérique actuelle de la Feuille d'avis officielle de la République et canton de Genève (ci-après « FAO »), car il avait des difficultés à obtenir certaines informations. Il ajoute qu'il a également reçu des plaintes de la part d'une fiduciaire. Il lui a été conseillé de s'informer auprès d'une société vaudoise, dont le nom lui a échappé, pour obtenir des informations officielles de manière simple et claire. Il évoque aussi sa rencontre avec un architecte, qui lui a fait part de ses difficultés à obtenir certaines informations. Il a donc commencé à se préoccuper de la question. La décision menant à supprimer la version papier de la FAO pour passer à une formule numérique s'est inscrite dans le cadre d'une économie budgétaire.

Autre constat : dans le cadre de la transition numérique, des emplois, notamment dans le domaine de l'imprimerie, ont été supprimés. Un certain nombre de personnes, qui, en général, sont en fin de carrière, se retrouvent sans emploi et débauchés. Il serait intéressant, pour ces personnes, de temporairement revenir à une version papier de la FAO. Cela leur permettrait ensuite, lorsque la version numérique sera utilisable, de créer une sorte d'organisme associatif, public ou privé, et de progressivement passer à une version numérique de la FAO. M. Baertschi précise qu'il est ouvert à toute proposition concernant cette motion. Il relève, tout de même, qu'il y a trois objectifs principaux ancrés dans cette motion. Il s'agit de revenir temporairement à une version papier ou assimilée de la FAO et permettre ainsi une fin de carrière adaptée à un certain nombre de personnes.

Questions des députés

Une députée (PDC) est également de l'avis que la FAO, telle qu'elle se présente aujourd'hui, est un désastre en termes d'information, à l'instar du site internet de l'Etat. Elle évoque le site internet <https://pilierpublic.com/fr/>, qui a pallié le défaut de la version numérique de la FAO. En effet, ce site internet fait état des informations issues de la FAO, contre le paiement de 23 F par année. Il s'agit d'aller dans le sens d'une version numérique intelligente, plutôt que de revenir à une formule papier. Il faudrait demander à l'Etat de prendre exemple sur le site internet précité ou de l'utiliser pour pallier le défaut de la FAO actuelle.

La même députée estime par ailleurs que l'ère de la typographie est révolue. Elle ne pense pas que le fait de revenir à la version papier de la FAO

va résoudre le problème. Selon elle, la problématique se situe plutôt au niveau de la forme et de la disponibilité de la FAO.

M. Baertschi ne connaissait pas ce site internet lorsqu'il a déposé cette motion. Il se demande si ce n'est pas une création plus récente. Il relève qu'en tout état de cause, les personnes qui ont pris contact avec lui n'étaient pas au courant de l'existence de ce site. Il en a eu personnellement connaissance cet automne 2019.

Cela répond en grande partie à la demande de la motion et il se réjouit que ce genre de choses puisse se faire. Cependant, il avait personnellement l'idée de trouver des solutions pour le secteur de l'imprimerie et du graphisme, qui est touché par la transition vers le numérique. En effet, il explique qu'il s'agissait éventuellement d'associer les deux. Il souligne qu'il s'agit d'une problématique qui lui tient à cœur, car il y a beaucoup de personnes de cette tranche d'âge (50 ans et plus) qui se retrouvent dans de grosses difficultés. Il s'agit effectivement d'une réalité sociale compliquée pour laquelle il faut trouver des solutions. M. Baertschi ne prétend pas que sa proposition est nécessairement optimale, d'autant plus qu'il a découvert ce site internet (<https://pilierpublic.com/fr/>), qui lui semble performant.

Un député (S) demande s'il a pris connaissance du rapport sur le PL 12086-A, qui avait été déposé par M. Vincent Maitre. Il explique que ce projet de loi, qui a été retiré, ne prévoyait pas de revenir à la version imprimée de la FAO, mais de modifier la version en ligne. Le commissaire souligne qu'un important travail a été effectué, raison pour laquelle il invite la commission à prendre connaissance de ce rapport. La version numérique de la FAO a initialement posé des problèmes. Il indique qu'il y a eu une réaction de la part du Conseil d'Etat, qui a consulté les différentes associations pour prendre note de leurs revendications et pour, en définitive, apporter des modifications. Ces associations ont toutes été satisfaites des éléments changés.

M. Baertschi constate qu'il y a apparemment des difficultés sociales dans ce domaine de l'imprimerie et des métiers annexes. Il pense que cela pourrait être utile s'ils arrivent à faire quelque chose de positif. Cela étant, il serait le premier ravi si le Conseil d'Etat pouvait faire mieux. S'agissant du rapport sur le PL 12086, il l'a lu en son temps et a trouvé qu'il n'allait pas assez loin. Son but était également d'attirer l'attention de la commission sur la difficulté sociale de ces personnes et il pense qu'il est utile de l'exprimer.

Le député (S) déplore le mélange de différents aspects. Il le rejoint entièrement sur la problématique de cette catégorie de métier, car il s'agit d'une réelle souffrance, sans pour autant penser que la préférence cantonale

soit une solution. Il pense qu'il faut trouver comment réintégrer ces personnes dans le marché du travail et quels aspects pourraient être développés en termes de formation. Il s'agit d'un enjeu fondamental de ces prochaines années avec la transition numérique. Cela étant, il considère que la motion ne répond pas vraiment à cet aspect.

M. Baertschi précise que l'idée est de trouver une solution pour des personnes en fin de carrière dans un domaine économique finissant. Il admet également que cela peut être utopique, mais le but est de permettre une transition à ces personnes en fin de carrière.

Un député (EAG) trouve la motion sympathique quant à ses intentions, qui sont louables. L'une est de donner de l'emploi à des personnes dans un secteur qui est dépassé. Cette conversion n'est pas récente. En effet, il a connu des personnes qui ont fait un apprentissage de typographe au plomb et cela fait longtemps que la branche est sinistrée. Il souligne qu'il est tout de même en faveur de leur trouver un emploi. Il pense que pour la mise en route complète d'un journal FAO, avec les coûts et le travail importants que cela suppose, il faut précisément employer des techniques modernes de mise en page et d'impression. Il indique qu'il y aurait également une problématique au niveau de la diffusion de ce journal. Il faudrait donc commencer, pour le traitement de cette motion, par demander à la Chancellerie d'Etat de dresser un bilan de la question. Il rappelle en effet que le projet de loi de M. Maitre avait finalement conduit le Conseil d'Etat à améliorer la FAO en ligne.

Le député interprète pour sa part cette motion comme un appel à reconstruire ces aspects pour savoir si, le cas échéant, la version numérique de la FAO remplit les objectifs de transparence complète des autorités envers tous les citoyens et comment ils pourraient l'améliorer. Il serait donc vain de vouloir remettre en route une version papier de la FAO.

M. Baertschi pense qu'il y a une autre logique. Il explique avoir rencontré une personne à Genève qui, au moment du lancement du Web, était un expert en la matière et qui se retrouve actuellement dépassé avec les années. Il admet que son idée est un peu utopique, mais il serait en faveur de tout traitement de cette motion allant dans un sens positif, de sorte qu'elle puisse servir à quelque chose.

Un commissaire (PLR) considère qu'il n'y a pas d'unité de matière dans cette motion, ce qui est dérangeant. Un certain nombre de personnes se sont plaintes de la version numérique de la FAO, mais il ne croit pas avoir entendu d'exemples concrets qui seraient autres qu'une problématique, somme toute, de formation. Il admet que cela lui prend plus de temps depuis

que la version de la FAO est numérique, mais il trouve que les plaintes exprimées sont un peu vagues.

M. Baertschi, s'agissant de l'unité de matière de cette motion, pense que, malheureusement, la vie est un peu un mélange de genres. Selon lui, c'est également le cas de l'imprimeur de formation, qui se retrouve sans emploi du jour au lendemain, car sa branche n'existe plus. Tout le monde n'a pas la chance de pouvoir rebondir et il ne s'agit pas toujours d'une question de compétences. Les personnes qui ont eu un parcours professionnel sans problème peuvent se dire que tout va bien dans le meilleur des mondes. Cela étant, des personnes qui sont confrontées à des problématiques, comme celle soulevée par cette motion. Il a récemment eu l'occasion de rencontrer un ingénieur en génie civil qui ne trouve pas d'emploi. Il se trouve qu'il ne trouve pas non plus d'emploi non qualifié au vu de son âge. Il rappelle également qu'un député doit démissionner et quitter Genève pour aller vivre aux Etats-Unis pour cette raison.

Le député (PLR) ne lui reproche pas de s'inquiéter de la situation de ces personnes qui, compte tenu de leur âge ou de la typologie de profession de base, ne trouvent plus d'emploi. Il est dérangé par ce mélange des genres. Selon lui, il s'agit d'un aspect de formation ou de social, qui ne concerne pas les droits politiques. Sans se prononcer sur le fond, il ne pourra pas soutenir une telle motion.

Un autre député (PLR) est, pour sa part, un utilisateur régulier de la FAO et n'a jamais été confronté à de grandes difficultés dans ses recherches. Il faudrait une description plus précise des problèmes auxquels ont été confrontés les gens qui se sont ouverts au motionnaire. Il indique par ailleurs que sur le site de la FAO, la première fonctionnalité sur laquelle l'utilisateur tombe est « la quotidienne ». Dès qu'elle est ouverte par l'utilisateur, une version PDF s'affiche à l'écran. En ce sens, il demande quel serait l'avantage d'un retour à la version papier par rapport à cette fonctionnalité PDF.

M. Baertschi indique que l'association de sauvegarde du patrimoine se plaignait de ne pouvoir obtenir que des données brutes de la Chancellerie. Il n'est personnellement pas informaticien, mais il relate simplement les éléments qui lui ont été transmis. L'architecte, qu'il a rencontré, lui a fait part de ses difficultés pour obtenir des éléments, notamment pour des demandes de construction ou autre. Cet architecte considère que le site n'est pas pratique pour obtenir ces informations. Dès lors, il pense qu'il y a tout de même une problématique.

Le député (PLR) demande si ces personnes lui ont dit que le retour à une version papier les aiderait dans leurs démarches. M. Baertschi indique que

ces personnes considèrent qu'il y a eu une dégradation de la qualité des informations depuis le passage à la version numérique.

Un député (PDC) se souvient du PL 12086 déposé par M. Maitre et rappelle qu'à cette époque, cela avait soulevé de grosses vagues d'indignation auprès des avocats, régies et fiduciaires. Le Conseil d'Etat a consulté ces diverses associations et des améliorations ont été apportées.

Le député (PDC), s'agissant du fond de la motion, est très sensible à la problématique des personnes (50 ans et plus) qui se retrouvent dans ce type de situation compliquée. Cela étant, il souligne qu'avec les évolutions que l'on peut attendre ces prochaines années, notamment dans le développement des systèmes d'intelligence artificielle, ce sera la même problématique pour d'autres emplois. A titre d'exemple, il indique qu'il est estimé que 80% des emplois de comptables seront supprimés dans 10 ans. En effet, il ne sera fait recours qu'à des experts comptables. Il demande pourquoi M. Baertschi ne s'intéresse qu'aux laissés-pour-compte du domaine de l'imprimerie, qui sont certainement déjà remplacés. Il demande pourquoi il ne voit pas cela de manière plus élargie.

L'auditionné ne parle pas uniquement de l'imprimerie, mais également du graphisme et des secteurs assimilés, ce qui concerne une quantité relativement importante de personnes. En effet, au vu de la transition vers le numérique, beaucoup de personnes se retrouvent sans emploi. Il ne s'agit pas du seul secteur dans lequel il faudrait intervenir et son intention n'était pas restrictive.

Un député (UDC) indique que certaines personnes en ont assez de devoir payer pour avoir accès à internet. Il demande ce qu'il penserait de l'idée de donner une version papier aux personnes qui en font la demande. M. Baertschi réitère que tout ce qui peut aller dans le sens d'une amélioration pour rendre service à ces personnes lui semble positif. Il souligne que peu importe la version de la FAO, l'accessibilité de l'information est primordiale.

Un député (MCG) pense que le volet le plus important de cette motion concerne l'information. Tout citoyen est censé pouvoir accéder aux informations de la FAO. Des améliorations ont certes été effectuées après le dépôt du PL 12086, mais cela ne veut pas dire qu'ils ne doivent pas se remettre à l'ouvrage. Il pense que le premier volet est louable, mais qu'il s'agit d'un regard sur le passé. Tout le monde doit avoir accès aux informations relayées par la FAO. Il demande s'il est d'accord de modifier la motion dans ce sens.

M. Baertschi répond par la positive et lui indique qu'il est libre de déposer un amendement général. Il pense que ce serait une bonne idée d'axer

cette motion sur l'accessibilité et sur la gratuité, car le site internet <https://pilierpublic.com/fr/> coûte 23 F par année. Il trouve que l'idée de l'un des députés MCG est intéressante.

La commission pense majoritairement qu'il convient d'avoir l'avis de la Chancellerie sur l'état actuel de la FAO, qui a été améliorée de manière significative il y a deux ans. Il serait raisonnable d'auditionner la Chancellerie pour savoir où on en est.

Audition (11.12.19) de M. Julien Grosclaude, vice-chancelier, M^{me} Florence Noël, cheffe de service, CHA, M. Eric Favre, directeur général de l'OCSIN, et M^{me} Sophie Pfaender, cheffe de projet de l'OCSIN, DI

M^{me} Noël propose un rappel du passage de la FAO papier à la FAO numérique. Ce projet a été mis en place de manière transversale par tous les départements, sous la coordination de la Chancellerie et de l'OCSIN. En 2013, le Grand Conseil a voté la modification de l'article 6 LFAO. Cette modification a impliqué l'obligation de mettre la FAO en ligne gratuitement. Auparavant, la FAO était un journal sur abonnement payant.

Elle explique que le potentiel et l'intérêt commercial de la FAO ont chuté lorsque cette modification a été votée. En effet, le nombre d'abonnements a fortement chuté et ils en ont eu la confirmation, en 2015, par ATAR, la société qui imprimait et commercialisait la FAO. En moyenne, entre 2012 et 2015, il y a eu une baisse d'abonnements d'environ 30% par année. En 2015, la Confédération a décrété la primauté de la version électronique de la FAO pour toutes ses publications officielles. Le contrat entre le canton de Genève et ATAR a pris fin au 31 décembre 2016. En ce sens, le canton de Genève a alors entamé une réflexion similaire s'agissant de sa Feuille d'avis officielle.

M^{me} Noël considère que ce projet était très ambitieux puisque le savoir-faire de la FAO n'a, au final, jamais été internalisé. Il s'agissait d'un réel défi technologique, juridique et humain, mis en place avec l'OCSIN, puisqu'il fallait harmoniser tous ces flux de données. Ils ont opté pour une application au fil de l'eau : les avis paraissent au fur et à mesure de leur mise en ligne pour que cela soit plus fluide.

M^{me} Noël indique que c'était un défi important au niveau juridique dans la mesure où il y a des contraintes légales fédérales et cantonales en matière de publication des avis officiels. Il a fallu tenir compte de ces contraintes, notamment au niveau de l'archivage. Il a aussi fallu adapter la structure informatique pour répondre à ces contraintes, tout en respectant la protection des données.

L'auditionnée évoque l'aspect humain du projet, sachant qu'il y a 470 contributeurs. Il y eut plus de 350 formations en l'espace de 9 mois. Ils ont collaboré avec tous les partenaires utilisateurs de la FAO (communes, régies, milieux économiques, avocats, notaires, etc.). Elle insiste sur le fait qu'il s'agissait d'un défi gigantesque, sachant notamment que la FAO numérique devait obligatoirement être mise en ligne le 1^{er} janvier 2017. Cela s'est fait en deux temps. Une première version a été mise en ligne, avec toutes les difficultés qui ont été rencontrées par les utilisateurs. Ils ont ensuite pris contact avec les utilisateurs pour avoir un premier retour.

Dans le même temps, le PL 12086 a été déposé. Ce projet de loi visait les difficultés rencontrées par les utilisateurs de la FAO numérique, ce qui les a menés à prendre contact et à collaborer avec les principaux utilisateurs de la FAO (USPI et associations immobilières), afin de pouvoir répondre à leurs attentes et leur donner satisfaction en matière d'utilisation. Cela a donné lieu à la publication de la quotidienne, dès le 11 avril 2017. Ils ont pu mettre en place un journal sur la plateforme électronique. La quotidienne est disponible chaque soir, à 19h05, sous un format de type journal, qui contient toutes les parutions ayant eu lieu au cours de la journée. Cela permet aux professionnels d'imprimer ce document chaque jour afin de l'utiliser, document téléchargeable en format PDF. Les systèmes informatiques sont en évolution continue. En ce sens, la FAO connaît une amélioration technologique constante.

M^{me} Noël évoque la situation des personnes qui n'ont pas accès à internet. Elles ont tout de même la possibilité de venir dans la loge de l'Hôtel de Ville où des ordinateurs sont disponibles. Il y a également une personne qui peut les aider à rechercher un avis et l'imprimer si elles le souhaitent.

En 2014, les publications payantes d'avis officiels ont totalisé 1,7 million de francs, dont 1 million provenant des services de l'Etat (registre foncier, office des poursuites et faillites, pouvoir judiciaire). Il y avait des recettes publicitaires minimales, mais surtout financées par l'insertion d'avis, payés à hauteur de 1,20 francs le millimètre. La redevance FAO s'est montée à 349 323 francs, laissant un total de 491 293 francs à la charge de l'Etat. Au final, l'Etat finançait la redevance qui lui était reversée.

L'intérêt de la population et des utilisateurs de la FAO en termes de progression et d'amélioration : en 2019, 40 000 avis officiels ont été publiés dans la FAO, alors qu'en 2016, il y en a eu 22 000. Il s'agit d'un grand succès, qui prouve que cette accessibilité gratuite sur internet est très appréciée des utilisateurs.

M^{me} Noël en vient aux questions des motionnaires :

- « *Est-ce que les milieux consultés lors du PL 12086-A (qui a été rejeté au 3^e débat) sont toujours satisfaits de la qualité de la FAO numérique ?* »

Entre janvier et mars 2017, soit à l'entrée en fonction de la FAO numérique, ils ont eu un certain nombre de retours négatifs. Dès lors, il y a eu une réflexion et depuis l'apparition de la quotidienne en avril 2017, il n'y a plus eu de retours négatifs.

Ils ont eu des échanges réguliers avec les utilisateurs qui sont très satisfaits de la quotidienne, en sus de l'aide qui leur est fournie, surtout en termes de recherches d'avis dans les archives de la FAO.

- « *Est-ce que la FAO répond à ses objectifs d'accessibilité et de transparence ?* »

Les avis sont disponibles gratuitement et en tout temps sur internet. Ils sont classés par rubrique et date de publication. Il est possible de faire une recherche ciblée sachant que les avis en ligne sont disponibles deux ans, selon la recommandation du préposé à la protection des données.

La quotidienne est mise en ligne chaque fin de journée et recense l'ensemble des parutions du jour. Les parutions sont classées par rubrique et sous-rubrique, sachant que le téléchargement et l'impression sont gratuits. Les personnes n'ayant pas accès à internet ont la possibilité de se rendre à la loge précitée, située à l'Hôtel de Ville, pour consulter la FAO. Les usagers ont également la possibilité d'obtenir une aide à la recherche en ligne, par téléphone, auprès de ce même service. De plus, elle relève qu'il y a une accessibilité pour les personnes en situation de handicap.

- « *Est-ce que des améliorations devraient être effectuées ?* »

Les améliorations principales ont été faites en termes de lisibilité. Ils restent en contact avec les utilisateurs qui, pour le moment, ne demandent pas d'améliorations particulières. La plateforme électronique de la FAO fait l'objet d'améliorations technologiques constantes pour garantir son accès en tout temps.

- « *Est-ce qu'un retour à la FAO sous format papier est envisageable et quels en seraient les coûts ?* »

Un retour à une FAO papier serait contraire à l'article 5 LFAO et irait à l'encontre de la politique numérique des autorités dans le contexte actuel de la transition numérique et écologique. Ce n'est pas envisageable, tant au niveau organisationnel qu'en termes de coûts de production (création de 2 processus de production en parallèle, surcoûts, risques d'erreurs, surcharge

de travail, etc.). Chaque avis officiel relève de la responsabilité de son émetteur.

De surcroît, le retour à la FAO papier n'a jamais été demandé par les utilisateurs qui ont cette possibilité d'avoir la FAO papier.

- « *Est-ce que la population peut toujours demander une version papier si besoin ?* »

La population a toujours cette possibilité. Cela étant, les collaborateurs de la Chancellerie n'ont noté aucune demande de ce type depuis 2017.

Questions des députés

Un député (EAG) est globalement satisfait du travail accompli et du dispositif en place actuellement. Il pense que l'idée de revenir à une version papier est inadéquate. Il est indiqué « seule fait foi la version électronique des textes publiés sur la plateforme en ligne de la FAO ». Or, il constate que la version imprimée de ce document PDF est une version électronique des textes publiés sur la plateforme en ligne de la FAO. Le député demande si l'idée est que seule la version numérique en ligne de la quotidienne fait foi.

M^{me} Noël répond par la positive.

M. Mangilli indique que la version en ligne ferait foi en cas de différence avec la version imprimée.

Un commissaire (Ve) demande s'il est possible, par exemple, de rechercher toutes les demandes d'abattage d'arbres qui ont lieu sur les communes ces deux dernières années.

M^{me} Noël répond par la positive.

Le député revient sur le fait que les usagers, qui n'ont pas accès à internet, ont la possibilité de se rendre à l'Hôtel de Ville pour obtenir des informations. Il trouve que la situation géographique de cette loge est relativement centrale. En ce sens, serait-il imaginable de rendre la FAO accessible dans les différentes mairies du canton pour faciliter cet accès ?

M. Favre indique que la Ville de Genève connaît bien des endroits dans lesquels la population a la possibilité de se rendre pour utiliser des PC en libre accès. Ces personnes ont donc la possibilité d'y imprimer la FAO. Cela doit également exister dans les autres communes.

M^{me} Noël ajoute que chaque commune a, parmi ses collaborateurs, une personne en lien avec la FAO qui pourrait, le cas échéant, assister un usager.

M. Grosclaude précise qu'il n'y a pas d'accord avec les communes à ce sujet.

Un député (MCG) relève que cette motion invite le Conseil d'Etat à se pencher sur la situation professionnelle des éventuels imprimeurs qui se sont retrouvés au chômage. Il aimerait savoir si, de leur côté, le passage de la version papier à la version numérique a entraîné une suppression de postes.

M. Grosclaude ne peut pas dire s'il y a eu un impact direct, car il n'était pas présent à cette époque. Cela étant, il indique que, d'une manière générale, le domaine de l'imprimerie connaît une crise assez large. Quand bien même certains postes ont été perdus à cette époque, et il ne peut pas répondre si c'est le cas, il ne sait pas s'il y a un lien direct avec la FAO dans un contexte plus large.

M. Favre indique que l'administration avait sous-traité l'impression de la FAO à l'époque où elle l'imprimait encore, avec les montants indiqués lors de la présentation. Il précise qu'elle ne peut le faire qu'à la suite de l'attribution d'un marché public. Il relève qu'avec de tels montants, les marchés publics sont internationaux. Par hypothèse, il pourrait même y avoir un effet assez étonnant, qui serait d'imprimer la FAO officielle dans un pays limitrophe ou à Hong Kong.

Discussion interne

Un député (PLR) considère que les explications reçues sont entièrement satisfaisantes au vu de la situation actuelle. Il constate que d'énormes efforts ont été effectués. En ce sens, il n'y a pas de raison de soutenir cette motion qui, encore une fois, est ambiguë dans son articulation. Fort de ces considérations, il annonce que le PLR ne soutiendra pas cette motion.

Le PDC trouve également que les explications qui ont été données sont suffisantes. Il reconnaît des difficultés initiales lorsqu'on passe d'un format papier à un format électronique. Toutefois, à terme, lorsque les fonctionnalités sont comprises, il n'y a plus de problèmes d'utilisation. Le PDC ne soutiendra pas cette motion.

Les Verts rappellent que le Grand Conseil a décidé de passer à une version numérique de la FAO. Cela ne sert à rien de revenir sur cette décision. La solution numérique de la FAO est plus pratique en termes d'accès et de recherches. Les Verts ne soutiendront pas cette motion.

Un député (S) constate avec cette audition que les résultats sont clairement positifs. Les entités utilisatrices de la FAO sont satisfaites. En ce sens, il ne comprend pas l'intérêt de cette motion. Par contre, il est sensible aux formations continues et requalifications des personnes qui étaient anciennement dans le domaine de l'imprimerie. Il serait intéressé si le MCG déposait une motion en ce sens.

Le MCG entend avec intérêt la remarque socialiste. Au vu des explications données au cours de cette audition, il va consulter le premier signataire pour voir s'il est d'accord de retirer cette motion.

Discussion et prise de position de la commission (24.06.2020)

Un député (PLR) pose la question au MCG, qui avait proposé une réévaluation au sein du groupe, à propos d'un éventuel retrait de cette motion. En effet, le retrait aurait été un acte intelligent en raison des améliorations satisfaisantes. Un député (MCG) annonce que le premier signataire ne souhaite pas retirer cet objet.

Un autre député (PLR) reconnaît qu'il y a effectivement eu de grosses difficultés dans les débuts de cette FAO numérique. Les choses ont été améliorées grandement, les utilisateurs sont satisfaits, les récriminations se sont tues, et il pense que cette motion est devenue inutile actuellement.

Un député (S) indique que le PL 12086, déposé par M. Maitre, a été étudié par la commission, lors de la précédente législature. Le Conseil d'Etat est venu faire le point, par rapport aux entités les plus concernées par la FAO, en indiquant que ces dernières n'ont fait aucun retour négatif. En effet, toutes les revendications ont été prises en compte, ce qui retire à cette motion sa raison d'être.

Un commissaire (PDC) rejoint également le propos général. Lui-même consulte régulièrement la FAO numérique et il constate que les améliorations demandées ont été apportées. Une autre députée (PDC) rapporte que les utilisateurs de la FAO numérique sont relativement satisfaits et que cette motion n'a effectivement plus de raison d'être ; elle ne sera pas soutenue par le PDC.

Un commissaire (Ve) rappelle que la commission a auditionné M^{me} Noël, qui avait expliqué tout ce qui a été fait et ce qui serait encore modifié. Les Verts, déjà opposés à cette motion lors de sa présentation initiale, maintiendront leur position.

Le président met aux voix la M 2556 :

Oui :	2 (2 MCG)
Non :	13 (1 EAG, 3 S, 2 Ve, 2 PDC, 4 PLR, 1 UDC)
Abstentions :	–

L'entrée en matière est refusée.

Proposition de motion (2556-A)

Le scandale de la Feuille d'avis officielle numérique : revenons à la formule papier temporairement !

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- que la Feuille d'avis officielle (FAO) de l'Etat de Genève a été brusquement convertie en format numérique uniquement ;
- que les milieux professionnels, les associations intéressées et les particuliers concernés disposent dorénavant d'un site internet de la FAO mal conçu et inutilisable ;
- qu'il est nécessaire de payer les services d'une société vaudoise pour avoir des informations valables sur les autorisations de construire ;
- qu'un particulier membre d'une association genevoise nous a indiqué ne pas pouvoir recevoir, contrairement à la société vaudoise en question, ces données informatiques brutes ;
- que la connaissance des informations de la FAO est déterminante pour que les particuliers, les propriétaires et les associations puissent faire valablement usage de leurs droits ;
- que des employés de l'imprimerie, généralement en fin de carrière, ont perdu leur emploi, créant des difficultés personnelles considérables ;
- que l'économie pour l'Etat n'en est pas une puisqu'il faut financer des prestations de chômage et d'aide sociale dues à cette situation et qu'il y a un manque à gagner peu chiffrable au niveau de l'inefficacité de l'information,

invite le Conseil d'Etat

- à faire transmettre par ses services les informations officielles de la FAO à tout particulier ou à toute entreprise du canton de Genève qui le demande, sans restriction aucune ;
- à revenir temporairement à une version papier de la FAO comme auparavant, bien évidemment imprimée à Genève ;
- à créer une structure spécifique, composée d'anciens travailleurs de l'imprimerie, du graphisme ou de secteurs assimilés, afin de leur assurer

un travail et une dignité pour leur fin de carrière (cette structure pouvant être privée, associative ou publique) ;

- à assurer la transition du papier au numérique dans les meilleures conditions, à la fois pour les professionnels, les simples citoyens et les travailleurs ;
- à veiller au principe de préférence cantonale.